

VIVANT BREVETABLE

On ne badine pas avec les brevets



(Fotomontage: mw/at)

L'avis de la Commission Nationale d'Éthique sur la directive relative aux brevets sur le vivant surprend par la portée de sa critique. Et embarrasse le pouvoir.

Tandis qu'au sein de la commission parlementaire d'éthique les représentant-e-s des partis au pouvoir s'enlisent de plus en plus dans une formidable spirale de pas de retardements et de mensonges à peine voilés, l'avis de la "Commission Nationale d'Éthique" vient à point pour faire tomber les masques.

La saisine de l'avis de la CNE était en fait quelque peu limitée, puisqu'il ne couvre pas l'intégralité des problèmes soulevés par la directive. A première vue, l'avis se limite essentiellement à la question de savoir si la brevetabilité d'inventions portant sur le corps humain portent atteinte à des principes éthiques ou non.

L'anthropocentrisme évité

Pour des personnes qui n'ont pas suivi depuis des années l'évolution du dossier des biotechnologies, la lecture du volumineux avis est très difficile. Le message le plus fort de la CNE est sans doute le refus de se référer au concept abstrait, à la limite métaphysique ou émotionnel, de "l'Homme" comme base pour des critères éthiques permettant d'évaluer l'opportunité de transposer la directive ou non.

Citons un passage intéressant: "Une majorité des membres de la C.N.E. est d'avis, d'un autre côté, que la directive entre en conflit, non avec le respect dû à **l'Homme**, mais avec un certain nombre d'exigences normatives d'éthique concernant le sort *des hommes*. Et cela en raison d'une appropriation (ou du moins d'une quasi-appropriation) des ressources génétiques par un nombre très limité de firmes et d'institutions, en raison d'un blocage de la recherche par

le système actuel des brevets, qui s'exerce souvent au grand dam des malades, surtout des plus vulnérables, en raison enfin d'une distribution non équitable des avantages découlant des ressources génétiques". L'avis cite d'ailleurs les exemples les plus connus qui menacent l'accès des malades à des traitements ou à des médicaments à des frais acceptables, comme le fameux cas du brevet sur le gène de prédisposition cancéreuse BRCA1.

Il est intéressant de mentionner également ici le cas très

récent de ces agriculteurs américains, dont la récolte de colza avait été polluée par des semences transgéniques disséminées des champs voisins sous l'autorité de Monsanto. Au lieu de bénéficier des dommages et intérêts de cette atteinte à la liberté d'entreprise, les paysans se sont vus condamnés à payer des droits de brevet à la multinationale, pour avoir utilisé, même à leur insu, des semences brevetées. Les excès du breveta-gé risquent donc d'aller très, très loin.

En évoquant du breveta-gé l'impact sur les systèmes de santé, sur la biodiversité et sur l'autodétermination alimentaire des peuples, la CNE dépasse le cadre du seul souci humaniste. Cela constitue évidemment une confirmation de la position défendue d'un côté par les principales ONG impliquées dans le débat au Luxembourg, à savoir Greenpeace et l'Action Solidarité Tiers Monde ASTM, et de l'autre par le parti des Verts qui ont toujours ciblé leurs critiques sur l'ensemble de la brevetabilité du vivant - humain, mais aussi végétal et animal. L'approche des autres partis a été plus anthropocentrique, le meilleur exemple étant la motion de Mady Delvaux qui demande une renégociation uniquement de l'article concernant la brevetabilité du corps humain et de ses parties.

L'autisme économique

Si la majorité de la CNE ne tombe pas dans le piège d'une approche émotionnelle ou métaphysique, la minorité défenderesse de la directive fait le contraire en élevant l'économie mondiale dans une catégorie

mythique qui échapperait à toute considération éthique: "La gestion des ressources génétiques, les problèmes liés au breveta-gé des inventions dans le domaine de la biogénétique, au financement de la recherche, à la protection de celle-ci, aux progrès plus ou moins considérables de la recherche dans certaines parties du monde, aux antagonismes entre pays et régions riches et pauvres sont de nature économique, non de nature éthique. L'économie constitue une sphère autonome qui est soumise à ses propres lois. L'espoir, ou l'exigence, de la soumettre à des exigences normatives est vain. La question soumise au débat - qui suppose une incidence du discours éthique sur la réalité économique - est mal posée."

Ce refus de jouer les "Sanglots de l'homme blanc" culmine dans une réflexion citée dans le document de la CNE: "Est-ce que les pauvres sont défavorisés? Oui, ils le sont, mais nous nous sentons parfaitement bien à l'aise dans un monde où les pauvres sont défavorisés, si nous autres sommes bien situés". On ne sait pas qui serait compris dans cette nouvelle catégorie sociologique des "nous autres". Toujours est-il qu'il existe un nombre de citoyen-ne-s qui passent une bonne partie de leur temps libre non pas à philosopher sur leurs états d'âme, mais à lutter activement contre les inégalités.

Néo-libéralisme dans l'essence de la position minoritaire donc, et il n'est pas surprenant que les représentant-e-s de ce courant politique dans notre pays reprennent ce fil à retordre. Ainsi, les premières réactions à la présentation de l'avis devant la commission parlementaire ont été grotesques. Le "LW" du 9 février rapporte que la députée démocratique Agny Durdu dans sa qualité de rapportrice du projet de loi, aurait eu le culot de se rallier, dans une interview radiodiffusée à la position minoritaire pour défendre la transposition de la directive.

Il devient dès lors apparent que l'attente de l'avis de la CNE n'a été qu'un prétexte pour affaiblir le front du refus sans pour autant afficher de position claire.

Dans le cas de figure où la demande de renégociation datant du 11 juillet de l'année dernière serait finalement refoulée de l'arène du parlement, la politique du gouvernement en matière d'éthique en biotechnologie devrait définitivement être qualifiée de "variante zéro moins".

Robert Garcia

commentar

Die Menschenwürde ist unteilbar

Die Einführung von Fixerstuben ist längst überfällig.

Mein Sohn Pascal Waringo ist vor anderthalb Jahren an einer Überdosis Heroin gestorben. Damals war er 23 Jahre alt. Aus dieser Erfahrung heraus kann ich die Entscheidung der Regierung, endlich ein Drogenhaus einzurichten, nur begrüßen. Es ist schlimm genug, dass die Bevölkerung in punkto Drogen so verschlossen, taub und negativ eingestellt ist. Der Drogenkranke ist nun mal da, leider. Schätzungen zufolge leben allein in unserem kleinen Land etwa 2.500 Drogenabhängige. Der bekannteste Treff der Drogenszene ist am Bahnhof der Hauptstadt. Um die Ecke existieren Kontakt25 und Abridado - Glücklicherweise! Wo sonst könnten sich Betroffene ihre Spritzen und sonstiges Zubehör beschaffen? Leider haben diese nur unterhalb der Woche geöffnet.

Eine oder mehrere ganztags geöffnete Fixerstuben würden manch einem Abhängigen viel Leid und Stress ersparen. Von der Hygiene ganz zu schweigen. Wenn ich daran zurückdenke, wie mein Sohn auf der Suche nach einem geeigneten Platz (leere Häuser, Parkhäuser, Baustellen usw.) durch die Straßen lief, um sich einen Schuss zu setzen - das war eines Menschen unwürdig. Viele Abhängige leben noch zu Hause, wo sie dann heimlich fixen, noch mehr allerdings leben auf der Straße. Sie wissen nicht, wohin sie gehen sollen, um sicher zu konsumieren. Ein Alkoholiker oder einer, der von Medikamenten abhängig ist, wird nicht so abwertend behandelt wie einer, der Heroin konsumiert. Und das nur, weil die erstgenannten Drogen legal sind. Der Junkie braucht seine Droge aber ebenso wie der Alkoholiker seinen Alkohol oder der Medikamentenabhängige seine Medikamente. Wo ist da der Unterschied?

Mit Hilfe von Fixerstuben könnte man auch die Ansteckungsgefahr von Krankheiten wie Hepatitis, AIDS usw. in den Griff bekommen. Viele Drogenabhängige nutzen gebrauchte Spritzen - eine doppelt tödliche Gefahr. Vorteil einer Fixerstube ist zudem, dass Drogenkranke unter Aufsicht von und im Kontakt mit professionellen Betreuern stehen.

Ganz wichtig aber ist, dass die Polizei an diesen Ort nicht gleich jeden kontrolliert und bestraft. Sonst ist doch alles nur für die Katz.

Jacqueline Orioli ist die Präsidentin der Elternselbsthilfegruppe drogenabhängiger Kinder E.D.K.

Pressegesetz

130 Jahre hat das immer noch geltende Pressegesetz auf dem Buckel. Seit Jahrzehnten wurde eine Reform angemahnt, jetzt schaffte ein entsprechendes "projet de loi" den Weg ins Parlament.

at home

Nieder mit High-Tech!

Neulich passierte einer Redakteurin X ein Missgeschick: Da hatte sie doch netterweise die Betreuung der Liebsten (ob Katzen, Kinder oder Frau wird hier nicht verraten. Auch woxxlerInnen haben ein Recht auf Privatsphäre!) einer Kollegin über-

nommen und war mit Sack und Pack für ein paar Tage in deren Wohnung gezogen. Alles geht soweit gut, sie legt sich abends ins Bett - und stellt noch den hochmodernen Wecker auf Alarm. Das ist einer mit allem Schnick-Schnack: CD-Player, Radio, "Buzzer" und kippbarem Monitor. Kein leichtes Unterfangen.

Am nächsten Morgen schellt das blöde Ding, X zieht sich an, frühstückt hastig, denn es ist Donnerstag und da heißt es, um acht Uhr im Büro zu sein. Sie eilt durch die Straßen - merkwürdig leer sind diese. In der woxx schaut X auf die Uhr. Wie früh es wirklich war - und ob besagte Redakteurin auch ne Stunde früher gehen durfte - wird hier nicht verraten (die Privatsphäre, Sie wissen schon ...).

woxx - déi aner wochenzeitung / l'autre hebdomadaire, früher: Gréngespoun - wochenzeitung fir eng ekologesch a sozial alternativ - gegründet 1988 - erscheint jeden Freitag • Herausgeberin: woxx soc. coop. • Redaktion: Karin Enser (karin.enser@woxx.lu), Robert Garcia (robert.garcia@woxx.lu), Léa Graf (lea.graf@woxx.lu), Richard Graf (richard.graf@woxx.lu), Germain Kerschen (germain.kerschen@woxx.lu),

Raymond Klein (raymond.klein@woxx.lu), Ines Kurschat (ines.kurschat@woxx.lu), Muriel Prieur (muriel.prieur@woxx.lu), Bibine Schulze (bibine.schulze@woxx.lu), Armand Turpel (armand.turpel@woxx.lu), Renée Wagener (renee.wagener@woxx.lu), Danièle Weber (danièle.weber@woxx.lu) • Karikaturen: Guy W. Stoos • Fotos: Christian Mosar • Verwaltung: Monique Ludovicy (monique.ludovicy@woxx.lu) • Bürozeiten: Mo - Fr 9 bis 12 und 13 bis 16 Uhr. Unterzeichnete Artikel geben nicht unbedingt die Meinung der Redaktion wieder. Die Redaktion behält sich Kürzungen vor. • Druck: Imprimerie COPE, Luxembourg • Einzelpreis: 1,49 € • Abonnements: 52 Nummern kosten 59,50 € (Ausland zzgl. 22,31€); StudentInnen und Erwerbslose erhalten eine Ermäßigung von 24,79 € • Postcheckkonto: CCPL 102654-28 (Neu-Abos bitte mit dem Vermerk "Neu-Abo"; ansonsten Abo-Nummer angeben, falls zur Hand) • Anzeigen: Espace Régie Luxembourg s.a. - Tel.: 26 25 75 -1 Fax: 26 25 75-75 • Recherchefonds: Spenden zur Unterstützung des weiteren Ausbaus des Projektes auf das Konto CCPL 24495-51 der "Solidarité mam Gréngespoun asbl" sind stets erwünscht. Bitte keine Abo-Gelder auf dieses Konto. • Post-Anschrift: woxx, b.p. 684, L-2016 Luxembourg • Büros: 51, av. de la Liberté (2. Stock), Luxembourg • E-mail: woxx@woxx.lu • Site: www.woxx.lu • Tel.: (00352) 29 79 99-0 • Fax: 29 79 79